

Le déploiement de la vidéoprotection

Pour améliorer la sécurité et la tranquillité publique, mieux protéger les Courdimanchois, la Ville a procédé à l'installation de caméras de vidéoprotection autour des bâtiments publics tels que la MELC et la maison de la petite enfance. Ce sont cinq caméras supplémentaires qui viennent compléter le réseau et les dispositifs actuels.



Ces nouvelles caméras permettront de renforcer la surveillance des espaces publics, prévenir les atteintes à la sécurité des Courdimanchois et des biens dans des lieux susceptibles d'être exposés à des risques d'agression, de vol ou de trafic de stupéfiants mais également de décourager et constater des infractions relatives à l'abandon d'ordures, de déchets, de matériaux ou d'autres objets.

Parce que la sécurité est de la responsabilité de tous, la Ville a soutenu auprès du bailleur Erigère l'installation de caméras au sein de son patrimoine afin de lutter contre la délinquance et de prévenir les incivilités. C'est désormais chose faite avec l'installation de trois nouvelles caméras sur le secteur du Trou Tonnerre.